

Pollution à l'ozone et moins de risques d'allergies aux graminées

Informations

• Dans le cadre de la **troisième journée nationale dédiée à la qualité de l'air**, Air PACA se mobilise pour sensibiliser sportifs et grand public à la qualité de l'air sur les départements alpins. Notez déjà le rendez-vous du **30 septembre à Veynes et Aiglun** sur des ateliers sportifs.

• Chroniques et publications :

[Qualité de l'air et incendies en région PACA](#) ; [La région toujours en proie aux incendies](#) ; [Air PACA traque les particules fines pour mieux connaître leurs sources](#). **Publications** : Bilans mensuels : [Black Carbon](#) ; ["Particules Ultra-Fines"](#).

• **2 signalements de nuisances olfactives** : à Mallemoisson (Alpes de Haute Provence), des odeurs chimiques de type industriel, et à Ventavon (Hautes-Alpes), des odeurs de déchets ménagers issues de la décharge du Beynon.

Pour enregistrer une plainte : www.sro-paca.org - Rubrique « Signalez une gêne » ou via l'application [Signalement Air](#).

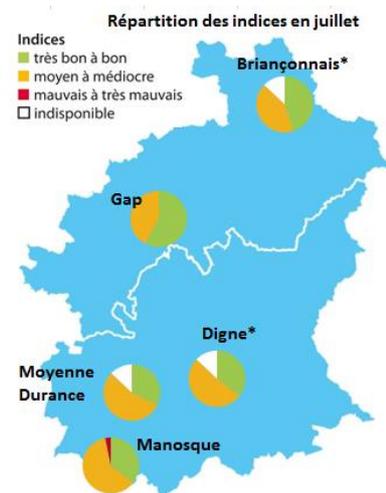
Qualité de l'air moyenne à médiocre

La qualité de l'air du territoire a été **bonne environ la moitié du temps (45 % Gap et 58 % Briançon)** dans les Hautes-Alpes et **seulement un tiers du temps (de 32 % à 35 %)** dans les Alpes de Haute-Provence.

Les indices **médiocres ou mauvais (le 8 juillet pour Manosque)** sont liés aux niveaux d'**ozone** plus importants en raison du soleil et de la chaleur de ce mois de juillet. Les concentrations maximales atteintes sont de $190 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$ le 8 juillet dans les Alpes de Haute-Provence et $142 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$ dans les Hautes-Alpes le 17 juillet.

Le **risque allergique** lié principalement à une **exposition aux pollens de graminées** a varié de moyen à faible durant le mois de juillet, devenant moins important pour les allergiques.

Air PACA diffuse chaque semaine [l'indice pollinique](#) du [RNSA](#).



*données issues du modèle [AIRES](#)

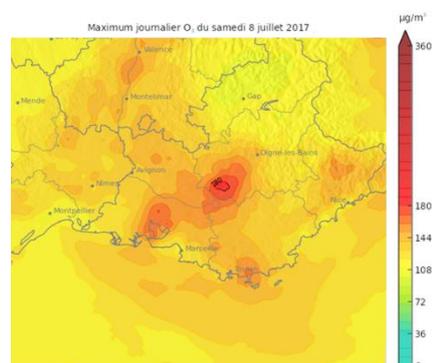
1 épisode de pollution

Un **épisode de pollution à l'ozone** s'est produit **le 8 juillet** sur les **Alpes de Haute Provence**. 25 000 habitants y ont été exposés. Une superficie de 112 km^2 était concernée.

Rappel : seuil d'information-recommandations ($180 \mu\text{g}/\text{m}^3/\text{h}$).

Critères d'un **épisode de pollution** : 25 km^2 (département) et 100 km^2 (région) et/ou 10 % de la population du département

[Que faire lors d'un épisode de pollution ? Les bons gestes](#)



Maximales horaires en **ozone** le 8 juillet 2017
[visualisez les cartes régionales.](#)

Retrouvez les bilans mensuels dans les [publications](#) du site internet www.airpaca.org

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner, [contactez-nous en cliquant ici.](#)



contact.air@airpaca.org

www.airpaca.org

Siège social
146, rue Paradis - « Le Noilly Paradis »
13294 Marseille Cedex 06
Tél. 04 91 32 38 00 - Fax 04 91 32 38 29

Établissement de Martigues
Route de la Vierge
13500 Martigues
Tél. 04 42 13 01 20 - Fax 04 42 13 01 29

Établissement de Nice
333, Promenade des Anglais
06200 Nice
Tél. 04 93 18 88 00 - Fax 04 93 18 83 06